**APPEL D’OFFRES**

**Renforcer la profession et la pratique des sages-femmes en Haïti**

**« Saj Fanm pou Fanm »**

**Mise en place d’une plateforme de téléphonie mobile pour améliorer la santé sexuelle et reproductive**

L’Association canadiennes des sages-femmes (ACSF) et l’Association des infirmières sages-femmes d’Haïti souhaitent recruter une firme pour le développement et la mise en œuvre d’une plateforme téléphonique qui contribuera à améliorer l’accès à des services de santé sexuelle et reproductive, incluant le suivi de femmes enceintes à distance.

**Durée du mandat : Avril 2019 à décembre 2021**

1. **RÉSUMÉ DU PROJET**

Le projet Saj Fanm Pou Fanm (SFF) contribuera à renforcer la profession sage-femme pour sauver des vies et promouvoir la santé des femmes des filles et des nouveau-nés en Haïti.

Ce projet de cinq (5) ans (2018-2022) est subventionné par Affaires Mondiales Canada (AMC) et mis en œuvre par le Fonds des Nations unis pour la population (FNUAP). Les partenaires principaux sont : l’Association canadienne des sages-femmes (ACSF), l’Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) et le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP). Le budget total du projet est de 15 millions CAD.

Le but du projet est de contribuer à réduire la mortalité maternelle et néonatale par l’amélioration de la santé sexuelle et reproductive des femmes et des filles notamment dans trois départements du pays (la Grande Anse, le Sud-est, les Nippes et le Nord-ouest) en mettant un accent particulier sur la réduction des inégalités de genre et le renforcement des capacités des femmes et des filles à faire des choix qui respectent leurs droits sexuels et reproductifs.

Les trois résultats attendus du projet sont les suivants :

1. Les institutions de formation sont plus aptes à former des sages-femmes provenant des régions mal desservies, capables de fournir des services de santé sexuelle et de la reproduction, de soins obstétricaux d’urgence et soins essentiels aux nouveaux nés et ce, dans le respect des droits des femmes
2. Augmentation du nombre de sages-femmes déployées dans les zones mal desservies et capables de fournir des services de santé sexuelle et de la reproduction, de soins obstétricaux d’urgence et soins essentiels aux nouveaux nés et ce, dans le respect des droits des femmes
3. Le cadre légal de pratique de sages-femmes est amélioré et tient compte du respect des droits des femmes

L’apport de l’ACSF au projet, par le biais d’un partenariat de jumelage avec l’Association des infirmières sages-femmes d’Haïti (AISFH), est de contribuer à renforcer les capacités (organisationnelles, de plaidoyer) de l’AISFH; d’appuyer le processus de règlementation de la profession sage-femme en Haïti; et de renforcer la formation continue pour les sages-femmes et autres professionnel.le.s de la santé, notamment en matière de soins de maternité respectueux (SMR). La participation de sages-femmes canadiennes (consultantes et bénévoles), par des missions de courte durée ou d’un appui à distance, est centrale à l’atteinte de ces objectifs.

1. **Haïti : contexte général et justification pour le projet**

Haïti reste le pays le plus pauvre du continent américain et l’un des plus déshérités du monde avec un PNB par habitant de 846 dollars en 2014 (BM), et souffre de carences importantes dans les services essentiels. D’après la dernière enquête sur les ménages (ECWAS 2012), plus de 6 sur 10,4 millions d’Haïtiens (59%) vivent sous le seuil de pauvreté de 2.42 dollars par jour et plus de 2.5 millions (24%) vit sous le seuil de pauvreté extrême d’1.23 dollar par jour.

La mortalité maternelle reste un défi pour Haïti malgré des progrès importants depuis plus de 20 ans. Le taux de mortalité maternelle était de 359 décès pour 100,000 naissances vivantes en 2015 (OMS), soit 7 fois plus élevé que la moyenne internationale fixée par les Objectifs de développement durable à l’horizon 2030. Plus de 80% des décès maternels sont dus à des saignements graves, des infections, une hypertension pendant la grossesse (pré-éclampsie et éclampsie) et des avortements dangereux. (Statistiques 2013 et/ou 2014). Les décès des nouveau-nés de 0 à 1 mois représentent 52% de la mortalité infantile et plus du tiers des décès des enfants de 0 à 5 ans.

Les accouchements non assistés par du personnel qualifié ou en dehors du circuit institutionnel sont à la base d’une prépondérance des décès maternels et des nouveaux nés. En 2014, seulement 29% des accouchements attendus se sont déroulé dans une institution de santé en présence d’un personnel qualifié. Plus de 2/3 des accouchements se déroulent à domicile avec les accoucheuses traditionnelles ou Matrones. La pauvreté des ménages ainsi que le manque de services appropriés pour le suivi prénatal et les accouchements comme la disponibilité de services de soins obstétricaux et néonataux d’urgence (SONU), sont aussi à la base de la faible fréquentation des services de santé.

Pour lutter efficacement contre la mortalité maternelle, le Gouvernement d’Haïti a mis en place une double stratégie basée sur la planification familiale et la prise en charge des grossesses par du personnel qualifié dans les maternités de types SONU (Soins Obstétricaux Néonatals d’Urgence). Le Gouvernement a fait de la formation et du déploiement des sages-femmes une stratégie importante pour la réduction de la mortalité maternelle. Cependant, l’Insuffisance ou l’absence de personnel qualifié en obstétrique risque de compromettre cette stratégie. Au niveau national, en tenant compte des normes de l’OMS, seuls 10% des besoins en pratique sage-femme sont satisfaits pour assurer des services de qualité en santé maternel et infantile en Haïti.

1. **OBJECTIFS du mandat**
* Développer et mettre en place d’une plateforme de téléphonie mobile, gérée par des sages-femmes, qui permettra le suivi des femmes enceintes à distance, particulièrement celles habitant dans des zones reculées.
* Identifier une base de femmes enceintes à suivre, en collaboration avec les partenaires du projet.
* S’inspirant du modèle « Allo Périnatal », la plateforme, permettra aux femmes enceintes et à leurs proches de communiquer gratuitement avec une sage-femme pour obtenir de l’information rapide et fiable en cas d’une urgence ou de complications liées à la grossesse et à l’accouchement.
* La plateforme vise également à mieux accompagner les femmes enceintes dès le début de la grossesse et tout au long du processus par le biais d’appels téléphoniques et l’envoi d’information (par SMS et/ou messagerie vocale).
* Cet outil vise à renforcer les liens entre les femmes enceintes et les institutions de santé et à appuyer le système de référence, dans le but de réduire les délais pour accéder à des soins de santé et ultimement, réduire la mortalité maternelle et néonatale.
* La population cible pourrait éventuellement être élargie pour inclure les adolescent-e-s (en vue de prévenir les grossesses précoces, promouvoir des comportements sexuels responsables, etc.) et les femmes et familles, plus largement (pour offrir des conseils en matière de planification familiale, etc.).
1. **Détails du mandat**

* La firme retenue collaborera étroitement avec un comité composé de représentant-e-s de l’ACSF, l’AISFH, le MSPP et de la FNUAP pour le développement et mise en œuvre de la plateforme.
* Le développement et la mise en œuvre de la plateforme téléphonique est prévue pour la période avril 2019 à décembre 2020.
* La gestion, le suivi et l’entretien de la plateforme se poursuivra en 2021 et 2020.
* La proposition financière devrait se situer entre 40 000 et 80 000 USD pour la durée du projet.

### proposition technique

Les parties intéressées devraient soumettre une proposition technique (10 pages maximum) qui inclue :

* 1. Une note conceptuelle décrivant votre approche pour la réalisation du mandat
	2. Un calendrier des phases de mise en œuvre et activités (pour la période 2019-2021)
	3. Une description de votre expérience démontrant votre capacité à mettre en œuvre ce mandat
	4. Un budget (pour la période 2019-2021)
1. **POUR SOUMETTRE VOTRE CANDIDATURE**
* Veuillez sauvegarder la proposition technique dans un seul document PDF.
* Envoyez le document PDF par courriel avec l’objet « Plateforme téléphonique SFF» à Véronique Plouffe, chargée de projet Haïti, à l’adresse vplouffe@canadianmidwives.org.
* **La date limite pour soumettre votre proposition est le 27 mars 2019.**